

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

*L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Présents : 26

Dont Présents non
votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

Représentés: Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

Présents non votants : Luc GUIRAUD

Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Motion de soutien à la commune d'Olonzac suite aux intempéries du 27 janvier 2017

Les élus du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles réunis en Comité syndical ce vendredi 10 février 2017 apportent tout leur soutien à la Commune d'Olonzac suite à l'importante inondation subie le 27 janvier 2017.

Cette inondation a causé d'importants dégâts à plus d'une quinzaine de commerces mettant en péril la situation économique des commerçants.

Il nous paraît essentiel qu'au regard de cette situation catastrophique le soutien de l'Etat soit apporté à ces commerçants en leur accordant une exonération de charges et de fiscalité.

Il nous paraît également essentiel que la solidarité des Maires et des Collectivités territoriales de l'Hérault s'exerce en soutien des commerçants, des 90 familles impactées et des dégâts occasionnés sur les biens communaux.

Les dons sont à adresser au CCAS de la Commune d'Olonzac qui a mis en place une opération pour récolter les soutiens destinés aux sinistrés.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide la motion de soutien à la commune d'Olonzac suite aux intempéries du 27 janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

